

Conditions de réservation de visite – La Vigie Mémorial des Déportés de la Mayenne

Réservation

Les visites de groupes (plus de 10 personnes) se font sur réservation préalable selon un planning prévisionnel, que ce soit pour une visite libre ou guidée.

Les visites guidées pour le public individuel (en-dessous de 10 personnes) doivent également faire l'objet d'une réservation.

Un groupe se présentant sans réservation préalable peut, en fonction du nombre de visiteurs, se voir refuser l'entrée dans l'établissement.

Horaires

Les visites de groupes s'effectuent aux horaires d'ouverture du site ou en dehors de ces horaires selon les modalités arrêtées par la Vigie – Mémorial.

L'association peut à tout moment restreindre les conditions habituelles d'accès et de visite des groupes en fonction des capacités d'accueil ou de tout autre élément qu'elle aura seule la possibilité d'évaluer.

Les personnes ayant réservé une visite guidée s'engagent à respecter la date et l'heure convenues.

Organisation de visite

La visite guidée dure en moyenne 45 min- 1h et sera suivie par un temps de découverte du site en autonomie (durée variable). La visite en autonomie (non guidée) dure en moyenne 1h-1h15.

Un guide (personne extérieure à l'association) accompagnant un groupe n'est pas autorisé, sauf dérogation, à présenter les collections du Mémorial.

Pour les groupes de plus de 20 personnes, nous scinderons le groupe pour organiser au mieux la visite guidée dans toutes les salles. Une projection sera proposée au demi-groupe qui attend la visite guidée et ensuite inversement.

Les photographies ou vidéos sont interdites au Mémorial sans autorisation préalable.

Référent - responsable

Les visites de groupes s'effectuent en la présence d'un responsable qui s'engage à faire respecter les prescriptions du règlement intérieur et à veiller au respect du lieu.

Tarifification - facturation

L'association considère un groupe à partir de 10 personnes. A partir de ce nombre précis, vous pourrez bénéficier d'un tarif préférentiel destiné uniquement aux groupes.

Le responsable du groupe est chargé de retirer la facture à l'accueil du Mémorial et d'effectuer le paiement (avant ou après la visite).

Annulation

En cas d'annulation, merci d'informer (par email ou téléphone) l'équipe de la Vigie – Mémorial au minimum 24h avant la date de visite prévue. Toute inscription de groupe non suivie de présence et non annulée dans les délais requis sera facturée.